

22 JUIL. 2019

Prades, le 15 juillet 2019

**M. DEMELIN Jean-Louis, Président**  
Communauté de communes  
Pyrénées Catalanes  
Col de la Quillane  
66210 LA LLAGONNE

**Objet : Avis sur le SCOT arrêté des Pyrénées Catalanes**

Réf: JC/SP/MAO/JL

Contact: [lubrano.ierome@ccconflent.fr](mailto:lubrano.ierome@ccconflent.fr)

Tél: 04.68.05.50.54

Monsieur le Président,

En suite de la réception de votre projet de SCOT arrêté par délibération de votre conseil communautaire du 17 juin 2019, veuillez trouver par la présente un avis sur le document.

Après lecture et analyse des documents transmis, votre projet de SCOT n'appelle pas de remarque ou observation particulières de la part de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Il permettra de continuer le travail sur les thématiques que nous avons en commun telles que les mobilités et le patrimoine UNESCO.

Je me réjouis d'autre part de la place donnée dans votre document au projet phare d'émergence d'une économie d'expertise autour du sport, des sciences et de la santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

  
Le président,  
